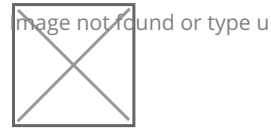


Agent(e) de contrôle des installations d'assainissement non collectif



Offre n° O080220500641109

Publiée le 02/12/2022

Synthèse de l'offre

Employeur : CABS communauté d'agglomération de la Baie de Somme

Immeuble garopôle - place de la gare

80100 Abbeville

Lieu de travail : Abbeville

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 31/01/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Voirie et infrastructures > Eau et assainissement

Grade(s) recherché(s) : Technicien

Adjoint technique principal de 1ère classe

Adjoint technique principal de 2ème classe

Adjoint technique

Métier(s) : Agent chargé de contrôle en assainissement collectif et non collectif

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi :

La CABS recherche pour son service public d'assainissement non collectif un(e) agent(e) de contrôle des installations d'assainissement non collectif à temps complet par voie statutaire ou à défaut contractuelle.

Missions / conditions d'exercice :

Contrôles :

* Contrôles de bon fonctionnement des ANC

* Ponctuellement, assure les contrôles obligatoires lors de cessions immobilières et les contrôles de conception implantation

et de bonne exécution dans le cadre de (re)construction d'installations d'ANC

Administratif :

* Rédiger les rapports et comptes rendus de visite, etc...

* Renseigner les tableaux de bords et les bases de données du SPANC etc...

Conseil et Assistance :

* Assistance et conseil auprès des usagers du SPANC, renseigner et conseiller le public (particuliers, usagers, élus...) sur les

questions d'assainissement non collectif

* Veille juridique et technique

* Participation aux réunions (notamment réunions publiques d'information) et toute autre mission dans le cadre de la

compétence ANC

Profils recherchés :

Formation

- Bac+2 dans le domaine de l'eau et l'assainissement exigé,

- Connaissances des différentes filières d'assainissement non collectif

- Connaissances des règles de conception, de mise en œuvre et d'entretien des filières d'ANC

- Compétence en matière d'agronomie, pédologie, d'environnement

- Connaissances souhaitées sur le fonctionnement des collectivités

Connaissance et savoir-faire

- Connaissances techniques et réglementaires en matière d'ANC

- Sens du relationnel, contact avec le public, rigueur et esprit d'initiative

- Garant de l'image de la Collectivité auprès des usagers, goût du service public

- Permis B obligatoire

- Maîtrise de l'informatique obligatoire (Word, Power Point, Excel, Qgys, etc...)

Autres

- Goût du terrain, nombreux déplacements liés aux visites

- Dynamisme, rigueur, organisation, autonomie, esprit d'équipe

- Poste soumis aux contraintes et sujétions parti

Contact

Informations complémentaires :

Candidatures à adresser (CV et lettre de motivation + pour les titulaires dernière fiche de paie et dernier arrêté) à Monsieur le Président de la Communauté

d'Agglomération de la Baie de Somme - GAROPOLE - Place de la Gare 80100 ABBEVILLE

Renseignements : Rudy THIÉBAUT 06.48.25.04.41 / rudy.thiebaut@ca-baiedesomme.fr

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.